

## Cyril Dion garant de la convention citoyenne sur le climat

PAR AGENCE REUTERS  
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 25 JUILLET 2019

Le réalisateur et militant écologiste Cyril Dion figure parmi les trois garants de la convention citoyenne pour le climat annoncée par Emmanuel Macron en avril à l'issue du "grand débat national", a fait savoir jeudi Matignon dans un communiqué.

PARIS (Reuters) - Le réalisateur et militant écologiste Cyril Dion figure parmi les trois garants de la convention citoyenne pour le climat annoncée par Emmanuel Macron en avril à l'issue du "grand débat national", a fait savoir jeudi Matignon dans un communiqué.

La directrice du service Culture et Questions sociales de l'Assemblée nationale Anne Frago et la directrice générale honoraire des services du Sénat Michèle Kadi complètent le trio qui sera chargé "d'assurer l'indépendance des travaux de la convention, en veillant notamment au respect des principes d'impartialité et de sincérité."

Nommé par le Président du Conseil économique, social et environnemental, Cyril Dion a notamment créé en 2007 avec l'essayiste Pierre Rabhi le

mouvement Colibris et a obtenu en 2016 le César du meilleur documentaire pour son film "Demain" sur l'écologie, co-réalisé avec l'actrice Mélanie Laurent.

En juin dernier, le réalisateur avait refusé sa promotion dans l'ordre du Mérite - sur proposition de la secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson - pour protester contre l'évacuation controversée par les forces de l'ordre de militants écologistes qui bloquaient un pont à Paris.

La création de la convention de 150 citoyens, qui sera chargée de "redessiner toutes les mesures concrètes d'aides aux citoyens sur la transition climatique dans le domaine des transports, de la rénovation des logements", avait été annoncée par Emmanuel Macron lors de sa conférence de presse en avril.

Prônant un "changement de méthode", le chef de l'Etat s'est engagé à soumettre les conclusions de la convention, "sans filtre", au vote du Parlement, soit à référendum, soit à une application réglementaire directe.

Le tirage au sort par téléphone des 150 participants "aura lieu cet été et la première réunion se tiendra au début du mois d'octobre", a précisé Matignon. Les conclusions des travaux de la convention citoyenne seront quant à elles rendues au début de l'année prochaine.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.